

Communiqué de Presse

Campagne de production 2018 : la grande résilience du maïs français

Paris, le 24 octobre 2018

Le 24 octobre 2018 la filière maïs, représentée par l'AGPM, l'ensemble de ses sections et l'interprofession semencière du maïs, a présenté son bilan de campagne annuel. En dépit de conditions climatiques difficiles (inondations au printemps, canicule, sécheresse), l'institut technique Arvalis évalue le rendement moyen en maïs grain à près de 93,2 qx/ha. La production nationale devrait donc atteindre 11,8 millions de tonnes sur la base 1,325 million d'hectares et en intégrant 50 000 ha de transfert de grain vers le fourrage.

Ce résultat honorable est largement lié à la disponibilité en eau : suite à un hiver et un printemps très arrosés, les réserves hydriques étaient pleines et il n'y a presque pas eu de restriction d'irrigation. Comme toujours un résultat moyen masque d'importantes disparités et notamment entre cultures pluviales et irriguées. Pour autant, la tendance d'évolution des rendements reste positive grâce au progrès génétique.

Le maïs fourrage, cultivé sur près de 1,4 million hectares aura aussi largement souffert de la sécheresse mais reste une assurance fourrage pour les élevages français, en témoignant les 50 000 ha de maïs initialement prévus en grains et récoltés en fourrage.

Les surfaces de maïs semence (60 620 ha) sont en hausses après trois années de baisse. Les résultats techniques sont variables et devraient être légèrement inférieurs à l'objectif de production en raison des excès d'eau au printemps. La France représente 44 % des surfaces de maïs semence de l'UE et demeure le premier exportateur mondial de maïs semence.

Les surfaces de maïs doux augmentent, pour la seconde année consécutive et atteignent 23 150 ha. Le résultat technique devrait être à l'objectif. La France est le deuxième exportateur européen de maïs doux.

L'UE a besoin du maïs français

Cette année 2017/2018, l'Union Européenne est devenue le premier importateur mondial de maïs. Cette situation, susceptible de perdurer, montre la réalité des besoins en maïs pour alimenter les élevages et des industries de transformation amidonnière et semoulières de l'UE. Alors que nos concitoyens ont de très fortes exigences en matière de qualité et de mode de production, la maïsiculture française, durable, doit pouvoir prendre pleinement son rôle de fournisseur de référence. Mais force est de constater que ce n'est pas la réalité des marchés. Au contraire, les importations françaises de maïs augmentent en raison de l'attractivité des maïs roumains ou bulgares pour les usines d'alimentation animale.

Sécuriser la force de production française

La maïsiculture française et les producteurs doivent être davantage sécurisés grâce à des outils économiques et techniques.

Parmi les outils économiques nous saluons les avancées en matière de DPA. Les évolutions proposées par le gouvernement vont dans le bon sens pour permettre aux producteurs d'accéder à une épargne de précaution plus simple à mobiliser. Mais il faut aller plus loin grâce à l'assurance récolte et utiliser les possibilités offertes par le règlement OMNIBUS de la PAC qui permettrait d'accéder à des dispositifs plus incitatifs.

En outre, la production de maïs semence qui a recours à de la main d'œuvre occasionnelle, serait gravement impactée par un retrait des dispositifs fiscaux To/De et CICE. Si la compensation via la dégressivité de l'allègement de charges à 1,15 SMIC dès le 1^{er} septembre 2019 est un grand pas, l'AGPM attend une compensation intégrale de la suppression de ces dispositifs dans le cadre des débats en cours.

Parmi les outils techniques, l'année démontre une fois de plus le rôle de l'irrigation et du stockage de l'eau. Avec l'évolution du climat, une ambitieuse politique de stockage de l'eau est indispensable et urgente. Et c'est également vrai pour bien d'autres activités économiques. Nous comptons sur la deuxième phase des assises de l'eau pour avancer dans ce sens.

La protection des cultures reste bien-entendu un impératif. Parfaitement consciente de la demande sociétale et gouvernementale de limiter le recours aux phytos, la filière maïs s'y engage, mais dans la durée et avec pragmatisme. C'est

pourquoi l'AGPM a décidé d'attaquer, au Conseil d'Etat, la suppression du Sonido et le non octroi de dérogation qui laisse les producteurs de maïs du grand Ouest dans une impasse totale pour lutter contre les attaques de mouches.

« Espérant vivement avoir le ministre de l'Agriculture à nos côtés lors du Congrès du maïs le 21 novembre, nous lui démontrerons la valeur économique et environnementale de la maïsiculture pour nos territoires. Une valeur à faire fructifier avec courage et détermination. Si les producteurs n'en manquent pas, ils ont plus que jamais besoin de pouvoir compter sur un Ministre conscient des enjeux de nos territoires et réellement partenaire de notre filière », a déclaré Daniel Peyraube Président de Maiz'Europ'.

Contact Presse : Anne KETTANEH : 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com